

Le CCAS à vos côtés

Prévention, accompagnement et échanges



Une campagne de communication vous informe.

Plus d'infos www.cabestany.com

e Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un service public d'action sociale à compétence communale, ouvert à tous.

Pour les habitants en situation de précarité, il assure un accompagnement social en les informant sur les prestations et en les orientant vers les services concernés.

Pour les retraités, le CCAS favorise les rencontres et échanges avec des rendez-vous réguliers et réalise un véritable travail de prévention de la perte d'autonomie.

Pour les personnes en situation de dépendance, les personnes âgées ou en situation de handicap (de façon

temporaire ou long terme), il leur permet d'accéder aux soins et services à domicile.

Nous aborderons dans ce dossier l'ensemble des dispositifs mis en place par le CCAS qui contribuent au "bien vieillir" des cabestanyencs et des services dédiés aux personnes dépendantes et à leurs familles pour les aider dans leur quotidien.

A travers le CCAS, la municipalité œuvre depuis plusieurs années en garantissant la qualité du service rendu à nos concitoyens, grâce à un personnel communal formé et des tarifs en rapport aux revenus des bénéficiaires.



Une retraite épanouie

es retraités aspirent à profiter de leur retraite. Le CCAS y contribue en favorisant les échanges mais aussi en prévenant la perte d'autonomie par des actions de prévention.

Santé et bien-être

Le CCAS organise avec ses partenaires des:

- ateliers préventifs et ludiques: mémoire, révision du code de la route, maladies neurodégénératives,
- journées de dépistage et de sensibilisation,
- conférences.
- séances d'ostéopathie par des bénévoles.

Des activités physiques douces sont proposées dans le cadre des ateliers municipaux avec du renforcement musculaire, des étirements...

Enfin, un rendez-vous hebdomadaire, "les marches", invite tous les jeudis les

> retraités à profiter de la nature sur les chemins de randonnée.

Échanger et partager

Des animations et sorties sont régulièrement proposées:

- les lectures partagées : une rencontre autour de lectures est organisée une fois par mois à la bibliothèque.
- des voyages d'une journée ou d'un week-end.
- des sorties d'une demi-journée en petit groupe. Le transport est assuré par la commune gratuitement, depuis le domicile.
- des rencontres autour de jeux de société: une salle est mise à disposition une demi-journée par semaine pour partager un moment convivial.
- les festivités de fin d'année avec un après-midi festif, un repas et une rifle. C'est le temps fort de l'année pour les habitants de plus de 60 ans!



Tous les midis, du lundi au vendredi. Pour les retraités de plus de 60 ans. Tarif déterminé selon les revenus.

QUESTIONS

"Comment être informé des animations?"

"Les dates sont publiées dans le Cabes'infos et le Cabes'actu ainsi que dans divers dépliants. Pour en savoir plus et vous inscrire, contactez le

CCAS au 04 68 66 36 14."

"Qui peut bénéficier du transport en minibus?"

" Si vous êtes en situation de mobilité réduite, le minibus du CCAS vient vous chercher gratuitement à votre domicile pour certaines sorties ainsi que pour la cantine des aînés."

Face à la perte d'autonomie, l'accompagnement au quotidien

orsqu'arrive la perte d'autonomie, qu'elle soit temporaire ou non, dûe à la vieillesse, à la maladie ou au handicap, le CCAS soutient les habitants et leurs familles à travers la mise en place de dispositifs. Le Service d'Aide au Maintien à Domicile accompagne les personnes qui sont dans l'incapacité d'accomplir certaines tâches de la vie quotidienne.

Services à domicile, infos-conseils

- Lorsque vous entamez la démarche d'une demande de prestation, il est important de réaliser plusieurs devis auprès du CCAS et des prestataires privés afin de comparer les tarifs. Concernant ceux du CCAS, il n'v a aucun bénéfice dégagé. Il est calculé au plus près du service rendu.
- La prestation peut être prise en charge, selon les ressources et le degré d'autonomie de la personne, soit par les caisses de retraite, soit par les mutuelles, soit par le Département (aide sociale ou Allocation Personnalisée d'Autonomie-APA).
- Le traitement des demandes peut prendre plusieurs mois. Dans l'urgence, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge à taux plein qui donnera lieu à une réduction de crédit d'impôt de 50 %. Rapprochez-vous également de votre mutuelle.
- Les aides à domicile interviennent 7j/7 de 8h à 20h. Une astreinte est assurée le week-end.

Exemple de tarif horaire pour 1 personne seule bénéficiant de l'APA

Avec un revenu de 1.123 € mensuel Tarif horaire de l'aide à domicile : 20,88 € Participation Département P.O.: 16,48 €

Somme à payer : 4,40 € Crédit d'impôt: 2,20 € Réel restant à charge : 2,20 €/heure.

Avec un revenu de 1.623 € mensuel Tarif horaire de l'aide à domicile: 20,88 € Participation Département P.O.: 11,93 € Somme à payer: 8,95 €

Crédit d'impôt : 4,48 € Réel restant à charge : 4,47 € de l'heure.

- La stabilité de la relation entre le bénéficiaire et l'agent est importante. Les agents communaux qui interviennent sont en poste depuis plusieurs années.
- Les prestations proposées sont : l'entretien du logement, du linge, l'aide aux transferts, à l'habillage, à la préparation et à la prise des repas, l'accompagnement aux courses, l'aide administrative, le lien social, la garde à domicile et le soutien aux aidants familiaux.
- Une boîte à clés sécurisée est installée gratuitement chez les bénéficiaires qui le souhaitent afin de faciliter l'accès au domicile.
- Le Service peut apporter également une aide ponctuelle pour du bricolage ou du jardinage aux personnes qui rencontrent des difficultés manuelles. Ces prestations sont tarifées selon les revenus.

Certaines prestations pervent faire l'objet d'un crédit d'impôt de 50 %

QUESTIONS

"Je suis confrontée à la maladie d'Alzheimer, votre service propose-t-il un accompagnement pour l'entourage?"

"Oui, le CCAS a un partenariat avec France Alzheimer et peut vous orienter vers les dispositifs de soutien. Un rendez-vous d'échanges, le Café Mémoire, est également proposé régulièrement sur la commune."



Des agents municipaux qualifiés

Les agents intervenant à domicile sont des personnels du CCAS qualifiés dans le domaine du service à la personne.

Titulaires d'un diplôme reconnu (D.E Accompagnant Éducatif et Social, B.P. Carrières Sanitaires et Sociales, titre Assistant Vie aux Familles...) et formés tout au long de leur parcours professionnel (gestes et postures, alimentation, pathologies liées au vieillissement...).

Portage à domicile

La cantine municipale prépare des repas équilibrés aux personnes qui ne peuvent plus cuisiner. Ils sont livrés du lundi au vendredi à domicile, pour tous les jours de la semaine. Le tarif est déterminé en fonction des revenus.

Un service gratuit de portage de livres



CCAS, Place des Droits de l'Homme.

Repas à domicile Accueil ouvert du lundi au jeudi (8h à 12h/14h à 18h) et le vendredi (8h à 12h/13h à 17h). En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message sur le répondeur. Téléphone : 04 68 66 36 14.

Paroles à...



Josy Cresta Conseillère municipale déléguée.

"Le CCAS de Cabestany a mis en place différentes actions pour le bien vieillir, c'est l'une de ses missions.

Bien vieillir en bonne santé avec des actions préventives, dans un environnement social et culturel riche en activités et en relations humaines pour vaincre l'isolement sont les clés d'une retraite réussie.

Bien vieillir dans un logement adapté qui pourra être aménagé pour faire face à une éventuelle perte progressive d'autonomie.

Le service est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Bien vieillir chez soi en se faisant aider par des agents formés à l'aide à la personne.

Nous mettons tout en œuvre et nous nous adaptons continuellement pour répondre à la demande de pouvoir viellir à domicile.

C'est en ayant un regard différent qu'une nouvelle voie s'ouvre. Se donner toutes les chances pour un bien vieillir."



Jean-Henri Martin, Directeur à la Vie sociale et familiale.

"Depuis plusieurs années, Cabestany

travaille à professionnaliser et à fidéliser ses aides à domicile. Dans l'intérêt de ses agents, un parcours professionnel leur est proposé, un temps de travail correspondant aux attentes de chacun et



Marcel Segura, 89 ans, bénéficiaire du service d'aide au maintien à domicile.

"Je bénéficie des services toute la semaine, sauf le dimanche, avec quatre passages par jour pour me lever du lit, me préparer le petit-déjeuner, les repas, faire mon ménage et me promener en fauteuil. Cela fait longtemps maintenant. Avant, nous en profitions tous les deux avec ma femme. Je suis content du service. J'ai de la chance d'avoir ces passages, cela m'aide beaucoup. Elisa vient le matin et l'aprèsmidi et on fait des jeux quelques fois. Cela fait 3 fois que je vais au restaurant des aînés, et ça m'a permis de sortir, de rencontrer et de revoir des personnes. On vient me chercher."



Elisa Da Costa, auxiliaire de vie au CCAS depuis 2003.

« Cela fait 3 ans que je vais chez M. Segura. Depuis qu'il

va au restaurant des aînés, il est plus joyeux, cela lui fait du bien. Dans mon métier, j'aime la diversité des tâches. J'ai réalisé aussi des stages sur la maladie d'Alzheimer, l'hygiène... Lorsque nous avons un problème, le Service est là. Le CCAS est « cadré » aussi bien pour les agents que pour les bénéficiaires, c'est appréciable. Et j'aime le fait de travailler uniquement sur Cabestany."

une juste reconnaissance des difficultés liées à ce nouveau métier. Mais également dans l'intérêt des personnes, en limitant les rotations de personnel et en proposant des agents qualifiés. Pour autant, les autres publics ne sont pas oubliés puisque la commune s'est dotée d'une conseillère d'action sociale, Zohra Iguedlane, qui a pour mission essentielle de travailler à un diagnostic social pour répondre au plus près aux besoins de l'ensemble de la population."



Acacia Rouane, 85 ans, bénéficiaire du service d'aide au maintien à domicile.

"Je connaissais le service car mon mari était bénéficiaire. Lorsque j'ai quelque chose à dire, je contacte le CCAS, que ce soit bien ou mal, je le dis. Ils sont réactifs. Mais depuis que Williams intervient, cela fait 2 ans et demi, cela se passe bien. Il vient deux fois par semaine (2h) et fait mon ménage car je ne peux pas me baisser. Un homme c'est bien car il peut réaliser des tâches qu'une femme a du mal à faire. On aime discuter aussi, je lui montre mes travaux de points de croix. Et quand il ne vient pas, je le trouve manqué. Thierry (aide au bricolage/jardinage) aussi est très gentil, il est venu pour couper un arbuste. Je participe aussi aux voyages du CCAS.

J'habite la commune et j'aime faire travailler ma commune!"

Williams Traversaz, auxiliaire de vie au CCAS.



"Je travaille pour le service depuis 3 ans

et demi. Je m'occupe de 10 habitants dans la semaine. J'aime mon métier pour les relations humaines ainsi que d'aller chez les personnes, il faut savoir s'adapter. Je réalise les repas, le ménage, les promenades et des animations...

J'aime travailler pour le CCAS car nous rendons un service. Le Service public est de meilleure qualité. Le privé, c'est la rentabilité."